

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **08618**

Société : **Cas2Aero**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BELEMLIW NABIL

Date de naissance :

02/10/1971

Adresse :

Habituel

Tél. : **0661621107**

Total des frais engagés : **125,50** Dhs

Cadre réservé au Médecin

CLINIQUE INTERNATIONALE AL BADIE

Dr. TALBI ILYAS

Anesthésiste - Réanimateur

Lot 355 Jardins El Badie Rte Ain Chkef - FES

INPA : 031317803

Date de consultation : **08/10/2014**

Nom et prénom du malade :

Belenlih Saa

Age : **16ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Diarrhoe

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CA.SA**

Le : **08/10/2014**

Signature de l'adhérent(e) :

TA

VEUVE ADHÉRENT

202024

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/2/24	B	6		CLINIQUE DENTAIRE - SOINS DENTAIRES - DEVIS N°1

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ZIRAOUI Dr. HRICHI Maria 236, Bd. Ziraoui N°10 - Casablanca Tél: 05 22 29 16 63	9/2/24	157800

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

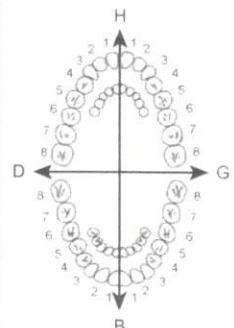
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

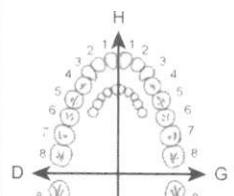
SOINS DENTAIRES



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

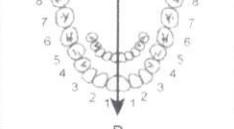
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession

Montant des Honoraires



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



المصحّة الدّولية الْبَدِيع CLINIQUE INTERNATIONALE AL BADIE

Fès le, 8/02/2024

Médecin Traitant :
Nom & Prénom : Belenligh Sora

① Clorulin 200g / 125ml
64,80 1 - 1 - 1 75%

② Smeecta 1 - 0 - 1 50%

③ Algantil 1 - 1 - 1 52,40

④ Clorox 1 - 1 - 1 22,00 85%

⑤ Clorox 1 - 1 - 1 10,30 85%

PHARMACIE ZIRAOUI
Dr. HRICHI Maria
236, Bd. Ziroui N°10 - Casablanca
Tél: 06 22 29 56 63
Total: 157,50

INPE 092022460

CLINIQUE INTERNATIONALE AL BADIE

DR. TALBI ILYAS
Anesthésiste - Réanimateur

INPE: 0535 7803
Lot 355 Jardins El Badie Rte. Aïn Chkef - FES

CLAVULIN
100mg/12,50mg/1ml
poudre suspension buvable, 60ml



6 118000 160526

ID:652313

PPV: 64,80 DH

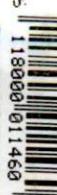
LOT: 650834

PER: 09/2024

PER: 05/2025
LOT: 22E057

SMECTA ORANGE VANILLE
36 SACHET B30

P.P.U: 52DH40



118000 011460

6 118000 031017



Algantil 2%
Suspension buvable
150 ml

CLOPRAINE® 1mg/ml

Solution buvable 130 ml



6 118000 031291

PPU 22DH00
EXP 06/2026
LOT 34002 5

PPU 18DH30
EXP 09/2026
LOT 39013 1